



PREFET DE LA CREUSE

Direction des Services du Cabinet  
Bureau du Cabinet  
Affaire suivie par  
Marie-Noëlle ANGERS  
Tél : 05 55 51 58 14  
[marie-noelle.angers@creuse.gouv.fr](mailto:marie-noelle.angers@creuse.gouv.fr)

Guéret, le 17 janvier 2017

Le Préfet de la Creuse

à

Destinataires in fine

Objet : Appel à projets 2017 au titre de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives (MILDECA)

P. J. : Cerfa n° 12156\*03

La campagne 2017 de financement des actions de lutte contre les drogues et conduites addictives est engagée dans les conditions décrites par la circulaire du 2 décembre 2016.

Les crédits doivent être consacrés à l'impulsion d'actions de prévention visant à :

- prévenir les conduites addictives, y compris l'entrée dans le trafic,
- renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi,
- réduire les risques et accompagner les populations les plus vulnérables,
- renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels aux contacts du public.

Les dispositifs d'« aller vers » tendant à encourager, en lien notamment avec le service civique, la tenue de maraudes en centre-ville lors de soirées étudiantes ou à l'occasion de soirées festives sont à accompagner et conforter.

De plus, seront prioritairement soutenues, au niveau régional, les actions de formation des réseaux professionnels, de prévention dans les transports en commun, ou encore de soutien aux actions conduites dans les principaux établissements carcéraux.

S'agissant du public cible, une attention particulière devra être portée en direction des populations qui, pour des raisons sanitaires ou sociales, sont les plus exposées aux risques et aux dommages associés aux consommations de substances psychoactives (populations en errance, femmes usagères de drogue et les jeunes de 12 à 25 ans). Les jeunes scolarisés ou en cours de professionnalisation, les jeunes sous main de justice ou encore participant à des événements festifs doivent faire l'objet d'une vigilance accrue.

S'agissant des territoires, la MILDECA n'a pas de géographie prioritaire mais tient néanmoins à encourager les initiatives en direction des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la

politique de la ville ou des zones de sécurité prioritaires. Pour autant, les milieux ruraux ne doivent pas être oubliés.

J'attire votre attention sur la pérennisation d'une recherche de synergie avec les projets soutenus au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et en conséquence la possibilité d'un cofinancement des projets par les crédits de la MILDECA et du FIPD. En ce qui concerne la MILDECA, le taux maximal de financement est de 80 %.

Dans la même logique, les projets qui feront l'objet d'un co-financement (collectivités territoriales, organismes sociaux, autres établissements publics...) bénéficieront d'un traitement prioritaire.

En outre, je vous rappelle que les crédits MILDECA ne peuvent en aucun cas financer les points suivants :

- l'achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre,
- les dispositifs de prise en charge qui relèvent de l'assurance maladie,
- les consultations médicales dans le cadre de la non hospitalisation des ivresses publiques et manifestes,
- les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi (ex : injonctions thérapeutiques),
- le recrutement d'agents ou la pérennisation de postes existants ou le versement de rémunérations à des tiers.

Enfin, en cas de demande de renouvellement du financement d'une action, vous devez obligatoirement fournir avec votre dossier de demande de subvention 2017 le bilan financier 2016 (cerfa n°15059\*01), assorti de tout document permettant d'apprécier l'efficacité et l'efficience des actions menées.

Je vous remercie de relayer cet appel à projets auprès de vos opérateurs qui devront transmettre leurs demandes de subvention (Cerfa n°12156\*03 ci-joint) à Mme Marie-Noëlle ANGERS, Adjointe au Chef du bureau du Cabinet, mail : [marie-noelle.angers@creuse.gouv.fr](mailto:marie-noelle.angers@creuse.gouv.fr) **pour le vendredi 3 mars 2017.**

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter tout l'appui nécessaire à la constitution de vos dossiers.

*Merci pour votre implication*

Philippe CHOPIN

## Liste des destinataires

- Mmes et MM. Les Présidents d'associations :

### ♦ Secteur associatif de Guéret

- ANPAA
- BIJ 23
- UDAF
- l'Escale
- Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse
- RCG
- District de foot
- Creuse oxygène
- Club de boxe
- USEP 23
- UFOLEP 23
- Foyer des jeunes travailleurs de Guéret
- Creuse maghreb
- Ligue Nationale contre le cancer
- Centre d'aide au sevrage tabagique
- C.S.A.P. (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie)
- I.S.B.A. Santé Prévention
- Fédération Alcool Assistance de la Creuse
- Prévention Routière
- Prévention MAÏF
- Association des Mahorais
- Oasis
- Comité d'accueil Creusois
- Maison des adolescents
- AECJF
- ALEFPA
- IREPS

### ♦ Secteur associatif de La Souterraine

- Foyer des jeunes travailleurs de la Souterraine

### ♦ Secteur associatif d'Aubusson

- Agir en Haute Marche Combraille
- Foyer des jeunes travailleurs (Horizon)

### ♦ Secteur associatif de Bourgneuf

- Association Gestion Organisation Rencontre Animation (AGORA)